

PROCES VERBAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **20/06/14** à **20 h 00**

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de J. AUBOURG, Maire.

Étaient présents :

MM AUBOURG. MATHE. PAIN. RADENEN. LEVILLAIN. CABOULET DAGALLIER. BRAUN. ARAMBURU. JOLLY. LEFEBVRE. GOHE. COUFORRIER. MUEL.

Absent(s) excusé(s) : MM FOLLAIN. MATHE. VAUSSY

Absent(s) excusé(e)s M MARCASSA à M MATHE

ayant donné pouvoir : M FERREIRA à M GOHE

Secrétaire de séance : Mme BRAUN

Après l'appel des présents et approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion précédente,

Désignation des délégués titulaires et suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Considérant que les cinq délégués titulaires et trois suppléants sont élus au scrutin de liste :

Nombre de bulletins : 16

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 9

Liste Un nouvel élan pour notre village : 12 voix

Liste Ensemble pour notre village : 4 voix

Proclamation

délégués titulaires : M. AUBOURG, Mme PAIN, M. MATHE, Mme RADENEN, M. GOHE.

délégués suppléants : M. FOLLAIN, Mme LEVILLAIN, M. CABOULET.

Nomination d'un délégué à la Commission d'évaluation des Transferts de Charges

M le Maire expose au Conseil, que l'article 87 de la loi n°99-586 du 12 Juillet 1999, qui modifie l'article 1609 Nonies C du Code Général des Impôts relatif à la T.P unique prévoit qu'il est créé entre l'E.P.C.I et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Elle est composée de membres des Conseils Municipaux des communes concernées.

M Gohé souhaiterait comprendre pourquoi lorsque Saint Ouen du Tilleul a adhéré à la Communauté de Communes, le coût par habitant était de 18 € alors qu'une commune comme Bosc Roger en Roumois verse 10 € par habitant.

M le Maire souhaiterait se présenter et propose de travailler en collaboration avec M Gohé.

Le Conseil Municipal désigne M Jean AUBOURG à l'unanimité comme représentant de la Commune de Saint Ouen du Tilleul, à la Commission Locale d'évaluation des transferts de charges.

Décision modificative n°2

M le Maire expose au Conseil que lors du vote du budget, les restes à réaliser ont été votés pour 36 635.16 € au lieu de 36 636.01 € soit une différence de 0.85 € qu'il convient de régulariser.

Vote pour à l'unanimité.

Tour de table

M Gohé demande si la décision de l'enlèvement des encombrants une fois par mois à compter du 1^{er} janvier 2015 pourrait être votée car cette décision peut avoir un impact sur les impôts.

M le Maire précise que rien n'est figé et propose que le Conseil réfléchisse pour peut être avoir un passage bimensuel qui sera étudié lors du prochain conseil.

M Gohé explique que sur le procès verbal du dernier conseil il est noté que la masse salariale est supérieure de 10% par rapport à la moyenne départementale, or c'est de l'ordre de 20 à 25 % par rapport à la moyenne des communes de même taille.

M Gohé prévient le Conseil que le panneau 30 km/h qui se trouve rue de la Mairie, dans le sens Mairie / Ecole, a été enlevé.

M Aramburu répond que les services techniques vont le remplacer.

M Dagallier sollicite le Conseil pour avoir des volontaires lors de la fête de l'école. Il précise également que la commune de Bourgtheroulde bénéficie pour les enfants scolarisés d'intervenant en Anglais et demande si les enfants de la commune de Saint Ouen du Tilleul pourraient en bénéficier.

M Caboulet informe que le nid poule à l'entrée de Saint Ouen du Tilleul a été rebouché.

La séance est levée à 21h15.